

Brunswick concernant des mesures coopératives d'immigration?

L'hon. M. FORKE: Je ne crois pas être en état de répondre complètement à cette question. Le problème se présente sous un triple aspect, mais en ce qui touche les dispositions prises entre le département et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, c'est réglé.

M. MacLAREN: Quelles dispositions ont été prises?

L'hon. M. FORKE: On s'est entendu au sujet de la prolongation de ce qu'on appelle le plan d'établissement de trois mille familles, c'est-à-dire de l'immigration de familles au Nouveau-Brunswick. C'est un accord à trois parties, que la commission d'établissements outre-mer a déjà accepté; les détails n'en sont pas encore tous arrêtés, mais il s'agit réellement d'une prolongation du plan d'établissement de trois mille familles. Je ne sais pas si mon honorable ami sait exactement en quoi il consiste; c'est une entente entre la province, qui fournit la terre, le gouvernement impérial qui avance 300 livres à l'immigrant et le gouvernement fédéral qui s'occupe de cet immigrant et l'établit sur la terre. Telles sont les grandes lignes du plan, mais je ne puis vous l'expliquer plus complètement, car les détails n'en sont pas arrêtés pour ce qui concerne le gouvernement impérial, mais il n'y a pas de doute qu'il ne soit exécuté. Nous espérons établir deux cents familles sur des fermes des Provinces maritimes, cette année.

M. MacLAREN: Ce projet se rapporte-t-il particulièrement aux enfants?

L'hon. M. FORKE: La Nouvelle-Ecosse et le ministère de l'Immigration s'occupent de concert de l'immigration des garçons; le Nouveau-Brunswick le fait seul, recevant les mêmes secours que toutes les sociétés qui s'occupent de l'immigration des garçons, c'est-à-dire le passage gratuit et un octroi de \$10 pour chaque jeune immigrant.

Je ne veux pas retarder l'adoption de mon propre budget, mais, tandis que j'ai la parole, je désire affirmer que je partage absolument l'avis exprimé par l'honorable représentant de Frontenac-Addington (M. Edwards). Je ne devrais peut-être pas aborder ce sujet; mais j'ai toujours considéré la province de Québec comme étant dans une situation un peu différente de celle des autres provinces. Ses habitants appartiennent presque tous à la même race et nous consacrons très peu d'argent à l'immigration dans cette province. Mon honorable ami a exposé le cas loyalement et complètement;

[M. MacLaren.]

rien n'est caché, que ce soit sage ou non. C'est pourquoi nous avons laissé à ces gens plus de latitude qu'aux autres.

M. IRVINE: Le ministre ne pense-t-il pas que la population ouvrière est bien contrebalancée maintenant et que, en réalité, nous avons trop de cultivateurs comparativement au nombre de personnes employées dans les autres industries? Il me semble que le programme du ministère va augmenter encore le déséquilibre, car un trop grand nombre d'agriculteurs tend à diminuer le prix du blé, comme la trop grande abondance de main-d'œuvre industrielle fait baisser les salaires.

L'hon. M. FORKE: J'ai étudié cette question et je me suis aperçu que, lorsque le Canada exportait cent millions de boisseaux de blé, il n'avait pas autant de débouchés que maintenant qu'il en exporte quatre cents millions. Je ne m'effraie donc pas. Le monde n'a jamais eu trop d'aliments; il y a donc peu de danger que nous en produisions plus que les gens ne peuvent en consommer.

M. GARDINER: Je prie le ministre d'indiquer brièvement le programme de son ministère. Depuis que je suis député, c'est la première fois que le ministre de l'Immigration n'a à s'occuper que de ce seul département de l'administration. Le ministre éviterait beaucoup de discussion, plus tard, s'il nous indiquait brièvement le programme de son ministère.

L'hon. M. BENNETT: Avant que le ministre réponde, je désire lui poser une question. Au mois de décembre dernier, le commissaire divisionnaire du ministère a écrit ce qui suit à un homme qui voulait faire venir son frère au Canada:

Je vous informe que le ministère n'a pu trouver le dossier de votre admission au Canada en janvier 1904, soit à Montréal, ou à New York. Cependant, nous avons appris du département du secrétaire d'Etat que vous avez été naturalisé à Calgary le 6 octobre 1908, alors que vous avez déclaré être manœuvre de votre métier et ancien citoyen russe.

Veillez vous informer auprès des gens qui sont arrivés en même temps que vous...

Vingt-deux ans après.

... afin de savoir exactement quand vous vous êtes embarqué et quand vous avez débarqué au Canada. Êtes-vous allé de Montréal à New York, ou vice versa?

Cet homme, immigré dans l'Ouest canadien, a épousé une Anglaise. Ils ont maintenant deux enfants, dont l'un est un excellent étudiant d'école secondaire et l'autre travaille dans sa ville. Ce pauvre homme, en recevant cette lettre, a cru revivre sous le régime de la terreur en Russie; en voyant les fonctionnaires